

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022**

**REUNION DES 27 ET 28 JANVIER 2022**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**ORGANIZZAZIONE DI A 2NDA EDIZIONE DI L'ASSISE  
DI A SALUTE**

**ORGANISATION DE LA 2ÈME ÉDITION DES ASSISES  
DE LA SANTÉ**

**COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :** Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

La première édition des assises territoriales de la santé s'est tenue les 5 et 6 juillet 2019 et a permis de créer un lieu de débat et de propositions avec l'ensemble des acteurs concernés : professionnels du soin, experts, élus, institutionnels et plus largement avec les usagers.

Evènement unique et original, il a suscité un réel engouement notamment chez les professionnels de santé. A l'issue de ces 2 jours, les groupes de travail ont poursuivi les échanges et proposé un véritable plan d'actions et des solutions correspondant aux besoins de santé de la population et adaptées aux réalités de la Corse.

Considérant ce premier succès, votre Assemblée a approuvé le 25 septembre 2020, l'organisation des deuxièmes assises territoriales de la santé dans un contexte nouveau engendré par la crise sanitaire qui met sous tension le secteur médical et hospitalier et les soignants, fragilise l'économie, et altère le lien social.

La crise Covid a été le révélateur de décennies de retard accumulées et de la fragilité de notre système de santé.

Cette deuxième édition se déroulera donc le 11 mars 2022 à Ajaccio au Palais des Congrès et constituera le premier volet d'un cycle de travail sur les attentes des acteurs de santé en Corse.

Ces assises permettront ainsi de conclure les concertations menées dans le cadre du comité de suivi de la crise Covid-19 et de la conférence sociale.

Elles seront articulées autour de trois tables rondes successives qui permettront des échanges sur trois thèmes principaux :

- Un retour d'expérience sur la médecine hospitalière et la médecine libérale durant la crise sanitaire actuelle ;
- Les menaces sanitaires en Méditerranée ;
- Les compétences en matière de santé des collectivités.

Le programme prévisionnel et les intervenants pressentis de chaque table ronde sont annexés au présent rapport. Ce programme indicatif est susceptible d'être modifié selon les confirmations de présence des différents intervenants.

Le coût de cet évènement, évalué à 60 000 € maximum pour environ 200 invités et participants, comprend la prise en charge des frais d'hébergement des intervenants extérieurs, les frais de transport associés, la restauration, la location de la salle du Palais des Congrès, la publicité... Il sera pris en charge sur les différents chapitres

budgétaires concernés de la Collectivité de Corse : moyens généraux, frais de déplacements, programme N 5212 (chapitre 934, fonction 140, compte 6185) de la DGA des affaires sociales et sanitaires.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.